

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 18 juin 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, FOURNAISE Véronique, RICK Stéphane, ACKER Dominique, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, GASSERT Cédrine, HILD Aline, HOFFMANN Caroline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : ALBECKER Bernard a donné procuration à GASSERT Cédrine ; DOSSMANN Pascal a donné procuration à RICK Stéphane ; DREISTADT Maxime a donné procuration à BONICEL Bénédicte ; VATRY Edwige a donné procuration à SORG Fabienne.

Objet : Renouvellement d'un poste d'ATSEM Pal de 2^{ème} classe contractuel pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Il est proposé de renouveler le poste Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe non-titulaire à raison de 28h20 à compter du 21 août 2026 et jusqu'au 20 août 2027 sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Cet agent sera affecté à l'école maternelle et sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

D E C I D E de renouveler le poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe non-titulaire, 1^{er} échelon, à raison de 28h20 à compter du 21 août 2026 et jusqu'au 20 août 2027 sur la base de l'article L332-14 du CGFP.

P R E N D A C T E que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

P R E C I S E que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

A U T O R I S E le Maire ou son représentant à signer tout document relatif relatifs à ce renouvellement

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

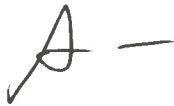
Publié le 23 JUIN 2026

Transmis à la Préfecture le 23 JUIN 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 22/06/2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE



Le Maire, Sylvie ROEHLLY



L'adjointe déléguée
Clarisse REGNIER

